

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



Date du conseil	
3 Septembre 2026	
Personnes présentes : Pierre BRU, Yvan DOURTHE (A), Samuel DURAND (M), Valérie GALIMBERTI (A), Joelle LAPEYRE, Lionel MARQUETTE (A), Thomas PORTET, Céline ROUX, Josiane PAILLEUX	
Personne(s) excusée(s) : David JAQUET, Marion LAPOUJADE	
Personnes absentes : Procurations : OUI : David JAQUET, Marion LAPOUJADE	

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 02 Juillet 2026
- 2- Délibération promesse de vente pour emprise LGV
- 3 - Délibération approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 4 - Délibération vente terrain antenne
- 5 - Organisation Octobre Rose
- 6 - Vente chemins ruraux
- 7 - Point financement des projets
- 8 - Questions diverses

Monsieur le maire Mr Samuel Durand est président de séance. Valérie GALIMBERTI est secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou des questions à formuler sur le procès-verbal relatant le conseil du 2 juillet 2026. Aucune observation, le procès-verbal est donc mis au vote à main levée.

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 9

Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité (9 voix « POUR »)

2 – DÉLIBÉRATION PROMESSE DE VENTE POUR EMPRISE LGV :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état d'avancement du dossier relatif au projet de Ligne à Grande Vitesse et à son impact sur des parcelles appartenant à la commune.

La société SEGAT mandatée par la SNCF a pris contact avec la commune de Marions afin d'organiser une rencontre avec les propriétaires forestiers qui sont concernés par la LGV.

La commune de Marions fait partie de ces propriétaires forestiers impactés, aux côtés de quatre autres propriétaires.

Cette rencontre avait pour objectif d'engager des échanges et des négociations concernant les parcelles concernées par le projet, les parcelles B816 et B930.

A l'issue de ces discussions, il a été convenu de procéder à la cession des parcelles cadastrées section B816 de 5,3665 ha et B930 de 4,1885 ha.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des fouilles archéologiques préalables aux travaux, la Société SEGAT est venue nous rencontrer afin d'organiser les modalités de cession et de mise à disposition des terrains concernés.

Cette démarche revêt un caractère prioritaire compte tenu du calendrier annoncé, les opérations de fouilles archéologiques devant débuter à compter du 1er Octobre 2026.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



La décomposition de l'offre SEGAT / SNCF Réseau :

72 252,50 € Offre Globale Cumulée SEGAT / SNCF + 18 882,08 € (+35,4 %) par rapport à l'estimation totale AGEF (53 370,42 €)	Clarification essentielle sur le périmètre des offres L'analyse à périmètre égal (Bois + Foncier) montre que la proposition de SEGAT / SNCF Réseau est plus avantageuse pour la commune : ✓ Offre SEGAT / SNCF : 38 810,00 € (Bois) + 33 442,50 € (Sol nu à 3 500 €/ha) = 72 252,50 €. ✓ Étude AGEF (J. Blanc) : 53 370,42 € (Montant global incluant déjà le sol évalué à 2 500 €/ha). ✓ Conclusion pour la Commune : En retenant l'offre SEGAT globale, Marions perçoit 18 882,08 € de recettes supplémentaires.
--	--

L'offre proposée par SEGAT/SNCF de 80477,75€ tout compris, comprend :

- la valeur du bois présent ;
- la valeur du foncier ;
- les différentes indemnités liées à l'emprise du projet.

Afin de défendre au mieux les intérêts de la commune, celle-ci a également sollicité son gestionnaire et expert forestier afin de disposer d'une estimation complémentaire.

L'offre proposée par Mr BLANC Étude AGEF de 53370,42€ comprend :

- la valeur du bois présent ;
- la valeur du foncier ;
-

Le Conseil échange sur les propositions formulées et sur la position à adopter dans le cadre des négociations.

La commune devra transmettre sa décision dans les délais prévus.

La proposition a été soumise soit par bulletin secret, soit à main levée.

Le vote à main levée a été retenu par le conseil municipal.

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 9

La proposition est donc approuvée à l'unanimité (9 voix « POUR »)

3 – DÉLIBÉRATION APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur Yvan DOURTHE 1er Adjoint, présente le Plan Communal de Sauvegarde de Marions.

Ce document a pour objectif d'organiser les moyens humains, matériels et logistiques de la commune afin de pouvoir réagir efficacement en cas d'événement majeur : incendie, tempête, inondation ou toute autre situation nécessitant la mobilisation des moyens communaux.

Le PCS comprend notamment :

- le recensement de la population par secteur ;
- l'identification des personnes vulnérables ou isolées ;
- les établissements et enjeux sensibles ;
- les capacités d'accueil et d'hébergement ;
- les moyens humains et matériels disponibles ;
- les moyens d'alerte de la population ;
- l'organisation du poste de commandement communal ;
- la répartition des élus et intervenants par cellules et secteurs géographiques ;
- les fiches réflexes précisant les missions de chacun.

Une enquête a également été engagée auprès des habitants afin de recenser les matériels susceptibles d'être mobilisés : tracteurs, tronçonneuses, groupes électrogènes et autres équipements utiles.

Il est rappelé que ce recensement a pour objectif d'identifier les ressources disponibles et les personnes susceptibles de les utiliser en cas de crise.

Le PCS sera amené à évoluer et à être régulièrement actualisé.

Le Conseil évoque également l'acquisition de talkies-walkies et d'un mégaphone, les épisodes de tempête ayant démontré la nécessité de disposer de moyens de communication indépendants des réseaux téléphoniques.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



Les différents moyens d'alerte pourront notamment comprendre Panneau Pocket, les appels ou SMS, le porte-à-porte et les moyens sonores disponibles.

Résultat du vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 9

Le plan communal de sauvegarde est donc approuvé à l'unanimité (9 voix « POUR »)

Monsieur le Maire prendra l'arrêté pour sa validation.

4- DÉLIBÉRATION VENTE TERRAIN ANTENNE

Monsieur Yvan DOURTHE, 1er Adjoint fait état de la poursuite des négociations concernant l'emprise liée à l'antenne de téléphonie mobile.

Les échanges intervenus ont permis de préciser les conditions contractuelles et notamment les possibilités de résiliation du bail, ce qui ne permet pas de garantir la perception des loyers sur toute la durée initialement envisagée.

À la suite des différents échanges, Cellnex a augmenté sa proposition financière comme suit.

Le montant global est de l'ordre de 35 000 € ce qui équivaut à 17,5 années de loyers théoriques, intégrant :

- Offre Cash : 25 000€
- Loyer 2026 : 2000€ soit 6000 € en total perçus.
- Rajout de deux loyers théoriques non percevables de 2022 et 2023 : 4000€

Le Conseil échange sur cette proposition ainsi que sur les conséquences possibles de l'évolution des réseaux de télécommunication et du maintien de l'antenne sur la commune.

Résultat du vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 9

La vente terrain antenne est donc approuvée à l'unanimité (9 voix « POUR »)

5- ORGANISATION OCTOBRE ROSE

Dans le cadre d'Octobre Rose, il est proposé d'organiser une action solidaire associant la municipalité, le Comité des Fêtes de Marions et la Société de Chasse de Marions.

L'objectif est d'organiser une manifestation ouverte à tous, conviviale à l'échelle du village et de reverser les bénéfices à une association œuvrant dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Une organisation commune entre la municipalité et les associations intéressées est envisagée afin de mutualiser les moyens humains et matériels.

Les modalités précises de la manifestation seront définies conjointement avec les associations participantes.

Décision : Le Conseil municipal émet un avis favorable au principe de poursuivre l'organisation de cette action.

6- VENTE CHEMINS RURAUX

Le Conseil est informé de deux demandes formulées par Mr MARQUETTE Franck concernant l'acquisition d'une partie du chemin communal "chemin de Lapeyre" et par Mr. SUDERIE Michel qui concerne l'acquisition d'une partie du chemin communal "chemin Constantin."

Il convient, avant toute décision, de déterminer précisément les statuts des chemins et de respecter la procédure administrative applicable à d'éventuelle cession.

Le Conseil décide de poursuivre l'étude des dossiers avant toute décision définitive.

Résultat du vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 9

L'étude du dossier est donc approuvée à l'unanimité (9 voix « POUR »)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



7 – POINT DES FINANCEMENTS DES PROJETS

Un point est réalisé sur plusieurs projets envisagés par la municipalité, parmi lesquels :

- la rénovation d'équipements communaux ; Région & Fonds Verts,
- la forêt pédagogique : DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), FST (Fond Solidarité Territorial)
- la conciergerie rurale : Fonds Commerce Rural (2at ANCT & DGE), La Poste (Partenariat/Mécénat), FST (Fond Solidarité Territorial)
- les équipements de loisirs: DETR (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux), FST (Fond Solidarité Territorial)
- différents aménagements destinés à améliorer les services proposés aux habitants.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le Sous-Préfet de LANGON Mr Serge DELRIEU afin d'échanger sur les différents projets de la commune et sur les dispositifs de financement mobilisables.

Plusieurs sources de subventions peuvent potentiellement être sollicitées selon la nature des projets.

Une attention particulière est portée au projet de conciergerie rurale, qui s'inscrit dans les politiques actuelles de maintien et de développement des commerces et services de proximité en milieu rural.

Les projets seront affinés techniquement et financièrement avant le dépôt des demandes de subventions.

8- QUESTIONS DIVERSES

1-PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE COMMUNAL

Les résultats du questionnaire adressé aux habitants sont présentés au Conseil municipal.

1- Relation avec la mairie

80,6 % des répondants déclarent se sentir bien informés de la vie du village et des décisions prises par la mairie.

2- Bulletin municipal

66,7 % des répondants considèrent que deux parutions annuelles leur conviennent.

Parmi les propositions formulées pour enrichir le bulletin :

- anecdotes et témoignages des anciens ;
- histoire et traditions de Marions ;
- recettes ;
- jeux et rébus ;
- présentation des entreprises de la commune ;
- informations sur les manifestations et la vie locale.

3- PanneauPocket

63,9 % des répondants indiquent consulter régulièrement PanneauPocket et 13,9 % occasionnellement.

Une majorité considère les informations diffusées comme utiles et accessibles.

11,1% ayant répondu ne connaissent pas encore l'application. Une communication complémentaire pourra être envisagée.

4- Priorités d'investissement

Les principales priorités exprimées sont :

- Services aux habitants : 55,6 %
- Entretien de la voirie : 55,6 %
- Environnement : 33,3 %
- Sécurité routière : 27,8 %
- Urbanisme : 13,9 %
- Activités sportives et de détente : 11,1 %

Les habitants ont également formulé différentes propositions concernant l'entretien des chemins et accotements, la sécurisation des entrées du bourg, les espaces verts, les chemins de randonnée, le réseau Internet et les lieux de convivialité. Nous vous rappelons que certains de ces services relèvent de la responsabilité du département et non de la Mairie.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



5 Préojct de conciergerie

Concernant le projet de conciergerie, les attentes portent principalement sur :

- un coin café et espace de rencontre ;
- un panneau d'affichage et de petites annonces ;
- des ateliers thématiques ;
- un dépôt de pain ;
- une petite épicerie ;
- des services de proximité ;
- une ludothèque ;
- un espace informatique.

61 % des répondants envisageraient une utilisation ponctuelle de la conciergerie.

Les créneaux qui ressortent principalement sont la fin de journée et le samedi matin.

Ces résultats permettront d'alimenter la réflexion municipale sur la définition du futur projet.

2- ARRÊTÉ RELATIF AUX CHIENS DANS LES BOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un recours au tribunal administratif par une famille du village, suite à l'arrêté municipal imposant la tenue des chiens en laisse sur les voix communales. En précisant que les chiens peuvent être en liberté sur les pistes forestières et chemins privés.

Nous attendons les conseils de notre avocat pour envisager les suites à donner

3- COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 9 h.

Les membres du Conseil municipal sont conviés à participer à cette cérémonie.

4- PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

L'organisation des bureaux de vote est évoquée.

Un planning des permanences sera établi quelques semaines avant les scrutins en fonction des disponibilités des membres du Conseil municipal.

Dates des élections présidentielles : Le 18 avril et le 2 Mai 2027.

5- RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique sur le thème du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que sur l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) et autres sujets se tiendra en novembre prochain

6- SICTOM

Une formation organisée par le SICTOM sur les broyeuses à déchets se tiendra le samedi 14 novembre 2026 à Marions

7- FÊTES DE NOEL

Le Conseil échange sur l'organisation des fêtes de fin d'année.

Date proposée : le Dimanche 20 décembre 2026

Plusieurs pistes sont envisagées :

- organisation d'un moment convivial, repas spectacle pour les adultes et les enfants;
- présence du Père Noël ;
- remise des cadeaux aux enfants uniquement ce jour ;
- remise de colis aux personnes âgées de plus de 75 ans ;

L'objectif est de privilégier un moment convivial permettant de réunir les habitants tout en maintenant une attention particulière envers les personnes isolées ou à mobilité réduite.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026 COMMUNE DE MARIONS



8- MAÏADE

Pierre V. nous sollicite pour faire un film, un reportage photographique sur la Maïade du Samedi 5 septembre 2026.
Le Conseil municipal émet un avis favorable à la présence de Pierre V.

A 20H22 l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

UNE PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EST PRÉVUE FIN NOVEMBRE 2026